2025-01-16

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées (informations privilégiées) diffusées par la Banque nationale de Belgique le 16 janvier 2025 à 17h45 CET.

Communiqué au marché de la Banque nationale de Belgique

La Banque nationale de Belgique (« la Banque ») s'est vu communiquer par la Banque centrale européenne (« la BCE ») les chiffres provisoires relatifs à la mise en commun et l'attribution du revenu monétaire de l'Eurosystème pour l'exercice 2024. Sur la base de ces chiffres et de ceux des autres rubriques du compte de résultat, la Banque clôturerait l'exercice sur une perte de quelque 3,7 milliards d'euros, selon les derniers calculs effectués par ses services compétents. Ces calculs seront affinés et vérifiés au cours des prochaines semaines, en s'appuyant notamment sur les chiffres définitifs de la BCE.

L'ordre de grandeur de cette perte est conforme aux prévisions à long terme communiquées précédemment et reste principalement attribuable à l'incidence négative sur les résultats que continue d'exercer le resserrement monétaire, en particulier les relèvements significatifs des taux directeurs opérés par la BCE en 2022 et en 2023 ; en conséquence, les revenus d'intérêts sur les portefeuilles-titres monétaires constitués durant la période 2014-2022 sont inférieurs à l'augmentation des charges d'intérêts à acquitter sur les dépôts des établissements de crédit. Selon les prévisions actuelles, qui restent entachées d'incertitude, cet effet se réduira au cours des exercices suivants. Conformément à son calendrier financier, la Banque communiquera en détail sur ses résultats financiers le mercredi 26 mars 2025 (17h45).

Les coussins de sécurité de la Banque s'établissaient à 3,1 milliards d'euros au début de l'exercice 2024. Par conséquent, ces réserves seront épuisées par la perte actuellement estimée pour l'exercice 2024. La perte excédentaire sera reportée. La Banque rappelle que cela ne pose pas de problème pour sa stabilité ou pour sa continuité. En effet, une banque centrale peut continuer d'exercer normalement ses missions, tout au moins à moyen terme, avec une position de capital négative. Pour de plus amples détails, il est fait référence au communiqué au marché du 27 mars 2024.

Conformément à sa politique de mise en réserve et de dividende, la Banque prévoit qu'elle ne versera ni un premier, ni un second dividende pour l'exercice 2024.

Communication
Banque nationale de Belgique s.a.
boulevard de Berlaimont 14
1000 Bruxelles
tél. + 32 2 221 46 28
www.bnb.be
N° d'entreprise: 0203.201.340
RPM Bruxelles